

## L'ACPR ouvre trois expérimentations sur l'Intelligence Artificielle



L'ACPR développe son plan d'action pour mieux comprendre les enjeux posés par l'Intelligence Artificielle en lançant trois expérimentations avec la place financière sur trois thématiques concrètes.

Le 20 décembre dernier, l'ACPR soumettait à [consultation publique](#) un document de réflexion intitulé « [Intelligence artificielle : enjeux pour le secteur financier](#) » afin d'éclairer les enjeux, pour le secteur et pour les autorités de contrôle, de ces nouvelles technologies.

Ces réflexions sont maintenant prolongées par une nouvelle série d'initiatives, annoncées en janvier dernier par le Gouverneur de la Banque de France au salon Paris Fintech Forum et destinées à apporter un éclairage sur les questions de mise en pratique. Il s'agit en substance d'expérimentations concrètes avec des acteurs du secteur financier, visant à mieux appréhender les problématiques de gouvernance et d'explicabilité des algorithmes d'Intelligence Artificielle.

L'ACPR a ainsi lancé un [appel à candidatures](#) pour la réalisation d'ateliers conjoints entre l'ACPR et des acteurs du secteur sur trois thèmes distincts successifs : la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, les modèles internes et la protection des consommateurs.

Chacune des trois expérimentations s'appuiera sur une équipe pluri-disciplinaire composée du pôle Fintech-innovation et d'experts métiers de l'ACPR, de data scientists de la Banque de France ainsi que de représentants opérationnels de l'acteur sélectionné.

En termes de calendrier, les ateliers thématiques débiteront respectivement au début des mois d'avril (lutte contre le blanchiment et financement du terrorisme), de mai (modèles internes, date limite de candidature le 15 avril) et de juin (protection des consommateurs, date limite de candidature le 15 mai). La durée envisagée pour chaque expérimentation est de trois mois.

En sus des candidatures retenues et pour chacune des trois thématiques, des répondants seront également sélectionnés pour une approche complémentaire destinée à enrichir les conclusions de l'étude, dont les principaux enseignements seront rendus publics.

Cette démarche est une illustration concrète de la volonté d'expérimentation de l'ACPR afin d'accompagner et de conforter le développement des technologies de l'Intelligence Artificielle dans le secteur financier français, dans un cadre maîtrisé et transparent.